

Maître d'Ouvrage

SAS AUTHENTIK

« Le Bois-Maheu » – 61500 CHAILLOUÉ

PERMIS D'AMENAGER COMPRENANT DES CONSTRUCTIONS
POUR LE FUTUR PARC D'ATTRACTION "RUSTIK"

« LE BOIS MAHEU » – 61500 CHAILLOUÉ

NOTICE DE SÉCURITÉ « LE RELAIS »



CMA - S.A.S. au capital de 2 000 €

6 RUE DES GRANDES POTERIES – 61000 ALENÇON – TÉL. : 02 33 26 64 14

RCS ALENCON : 824 219 851 - SIREN : 824 219 851 - SIRET : 824 219 851 00022 - NAF 7111Z – Activités d'architecture

INSCRIPTION À L'ORDRE DES ARCHITECTES Numéro National S 18721

N° TVA Intracommunautaire : FR 70 824219851

1. PRESENTATION DU BATIMENT « LE MOULIN »

Le programme de travaux, objet de la présente demande de Permis de construire, correspond à l'aménagement d'un restaurant dans une ancienne longère, ainsi qu'à la création d'un espace d'accueil saisonnier et de son bloc sanitaires situé sur le site du futur parc d'attraction au Bois Maheu à CHAILLOUÉ (61500.)

2. CLASSEMENT – EFFECTIF

Effectif total : 70

Public : 60

Personnel : 10

ERP Type N 5^{ème} catégorie.

3. CONSTRUCTION

Maçonnerie traditionnelle existante.

Charpente traditionnelle.

Couverture bac-acier.

4. IMPLANTATION

Accessible aux services de secours (sur les deux façades principales) depuis la départementale 303

5. DÉGAGEMENTS

- 2 dégagements de 2 unités de passage.
- « Cul de sac » inférieur à 10m.

6. CHAUFFAGE

Climatisation réversible.

Complément chauffage bois.

7. RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES

Stabilité au feu 1/2hr exigés poteaux, poutres, Planchers.

8. COUVERTURE

Couverture bac acier.

9. FACADES

Existant inchangé. Maçonnerie traditionnelle enduite au torchis.

10. DISTRIBUTION INTÉRIEURE ET COMPARTIMENTAGE

Pas de compartimentage

Distribution de type traditionnel.

Cloisonnement traditionnel à ossature métallique et parement plâtre.

11. LOCAUX A RISQUES

Locaux à risque coupe-feu 1hr.

12. AMENAGEMENTS INTERIEURS

Plafonds :

Plafonds suspendus : dalle 600x600 en laine de roche agglomérée M1

Plafonds plaques de plâtre M0

Revêtements de sols :

M2 planchers bois – M0 revêtements pierre.

Gros mobilier :

M3

13. DÉSENFUMAGE

Sans objet

14. INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Etablies suivant les normes françaises, notamment NFC 14.100 et NFC 15.100

15. ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ

Balisage des issues et des cheminements par blocs autonomes assurant l'évacuation.

16. MOYENS DE SECOURS

- Système d'alarme **type 4** audible de tout point de l'ERP. Flashs dans chaque sanitaire ouvert au public.
- Extincteurs appropriés aux risques;
- Affichages des consignes générales de sécurité incendie;
- Affichage du plan de l'établissement;
- Téléphone urbain.

17. ARTICLE GN 8

Le principe suivant sera retenu :

Elaboration sous l'autorité de l'exploitant les procédures et consignes d'évacuation prenant en compte les différents types de handicap.